



Syndic conflits dans comptes

Par **Pittbulldelaseyne**, le **30/03/2019** à **00:23**

Bonjour' je vais essayer d'être brève' j'habite une copro depuis 37 ans et je suis conseil syndical depuis 2 ans après avoir eu un syndic goujat pendant 3 ans ' nous avons aujourd'hui un syndic depuis 2016 qui a remplacé le goujat cela semblait bien se passer sauf q' après quelques recherches je me suis aperçu qu'il semblerait ne pas avoir de compte séparé donc prob avec le syndic' aujourd'hui nous avons préparé l'AG et après contrôle les comptes ne sont pas bons rn J'ai refusé de signer la convocation mais il a envoyé les convocations aux copro quand même ' quel recours pour lui faire corriger les comptes s'il ne respecte pas la loi en ce qui concerne l'envoi des documents comptables ' que puis-je faire le président du CS ne bouge pas' copro de 158 copro c'est énorme avez-vous une solution merci d'avance

Par **morobar**, le **30/03/2019** à **09:17**

Bonjour,rn[citation]J'ai refusé de signer la convocation mais il a envoyé les convocations aux copro quand même [/citation]rnVotre signature n'est pas indispensable, c'est le syndic qui représente le syndicat des copropriétaires et non le conseil syndical.rn[citation] quel recours pour lui faire corriger les comptes [/citation]rnOn ne vote pas l'approbation des comptes et surtout on ne donne pas quitus.rnCela permet de contester les comptes.rnIl vaudrait mieux prévoir un avenir sombre en cherchant déjà un nouveau syndic, car si les comptes ne sont pas approuvés, le syndic s'en va sur le champ.

Par **Pittbulldelaseyne**, le **30/03/2019** à **19:46**

merci de tous ces precieux renseignements eet de l'aide que vous apporteerPittbull de la
seyne